

LE SYSTÈME DE PROTECTION DES DROITS DE L'HOMME DES NATIONS UNIES : PRÉSENT ET AVENIR

11^{ème} Colloque international du

Centre de Recherche sur les Droits de l'Homme et le Droit Humanitaire (C.R.D.H.)

Université Panthéon-Assas (Paris II)

En partenariat avec l'Association Française pour les Nations Unies (A.F.N.U.)

Et l'Institut international des droits de l'Homme René Cassin (I.I.D.H.)

Paris, Sorbonne, 7-8 novembre 2016

Note de présentation du projet

Objet du colloque :

Le colloque a pour objet de réfléchir à l'avenir du système de protection des droits de l'Homme des Nations Unies à la lumière de son histoire, de son évolution récente et des propositions qui sont faites actuellement en vue de son renforcement ou, plus radicalement, de sa réforme.

Contexte général :

Le colloque se situera dans le contexte d'une série d'anniversaires : le *cinquantième anniversaire des deux Pactes des Nations Unies*, respectivement sur les droits civils et politiques, et sur les droits économiques, sociaux et culturels adoptés le 16 décembre 1966 ; le dixième anniversaire de l'adoption des deux derniers grands instruments des Nations Unies en matière de droits de l'homme, la Convention relative aux droits des personnes handicapées, le 13 décembre 2006 et la Convention contre les disparitions forcées, le 20 décembre 2006.

Dans une autre temporalité, 2016 aurait marqué le 70^{ème} anniversaire de la mise en place de la Commission des droits de l'homme. Cette année constitue enfin le dixième anniversaire de la création du Conseil des droits de l'Homme, par la résolution 60/251 de l'Assemblée générale, le 15 mars 2006.

Ces anniversaires conjugués sont l'occasion de réfléchir à l'avenir du système de protection des droits de l'Homme des Nations Unies dans son ensemble, en envisageant chacune des composantes – conventionnelle, institutionnelle et intégrée – séparément, mais aussi dans leur interaction.

Le colloque vient également à point nommé, au moment où sera conduit le deuxième bilan (« review ») de la réforme du Conseil des droits de l'homme¹ et où sera faite une première évaluation de la mise en œuvre de la résolution 68/268 de l'Assemblée générale sur le

¹ Résolution 16/21 du Conseil des droits de l'Homme, 25 mars 2011 ; résolution 65/281 de l'Assemblée générale, 17 juin 2011.

« renforcement et l'amélioration du fonctionnement de l'ensemble des organes conventionnels des droits de l'homme »². A côté de ces exercices parallèles, en apparence techniques, une réflexion juridique d'ensemble s'impose pour mesurer les forces et les faiblesses du « système » onusien de protection des droits de l'homme et pour dégager des priorités pour un véritable renforcement de l'effectivité de la protection des droits de l'homme dans le monde.

Descriptif du projet

Le colloque « Le système de protection des droits de l'homme des Nations Unies : renforcer, réformer » constituera le 11^{ème} colloque international organisé par le C.R.D.H. de l'Université Panthéon-Assas.

Le colloque réunira des universitaires et des experts, des membres du Haut Commissariat des Nations Unies aux Droits de l'Homme, des diplomates et des personnalités de la société civile. Il s'agira de faire le bilan critique des mesures de renforcement ou de réforme adoptées ces dernières années et de réfléchir aux prochaines étapes. La réflexion portera tout autant sur le système conventionnel des traités, que sur le système institutionnel (Conseil des droits de l'Homme, procédures spéciales, examen périodique universel).

La réflexion se situe à un moment critique pour le système : celui-ci n'a jamais été aussi fort, avec, dix organes de traités, un nombre record d'Etats parties aux conventions de base, une cinquantaine de procédures spéciales, une multiplication des sessions spéciales et des commissions d'enquête, un processus d'examen universel permettant de rendre compte de la situation des droits de l'Homme dans tous les pays du monde et une montée en puissance du Haut Commissariat aux droits de l'Homme. Et pourtant, ce succès ne semble pas devoir être soutenable à long terme : la crise financière vient durement affecter les capacités d'un système en pleine croissance. La multiplication des procédures rend également le système de moins en moins lisible et de plus en plus difficilement utilisable par les Etats et les défenseurs des droits de l'Homme. Les problèmes de coordination se multiplient.

Du côté du système institutionnel, l'agenda du Conseil des droits de l'Homme est aujourd'hui saturé et le message des procédures spéciales semble aujourd'hui dilué, tandis qu'on s'interroge sur la capacité du Conseil d'assurer un suivi effectif des recommandations formulées lors de l'examen périodique universel.

Quant au système conventionnel, il accumule les arriérés de rapports d'Etats parties et de communications individuelles. De l'aveu de l'ancienne Haut Commissaire, Mme Navi Pillay : *“Le système des organes de traités survit par le dévouement des experts, qui sont des volontaires bénévoles, le soutien du personnel du HCDH et la non-conformité des États aux obligations de présentation de rapports.”*³

Prenant le contrepied du processus méthodique de Dublin II, mis en place par Mme Pillay, et sans en attendre les résultats, l'Assemblée générale a lancé en février 2012 un « processus intergouvernemental pour renforcer et améliorer le fonctionnement efficace du système des organes de traités des droits de l'homme ». Le processus a abouti avec l'adoption de la résolution 68/268 du 9 avril 2014, qui adopte un certain nombre de mesures pratiques permettant d'envisager notamment un allongement du temps de session et le renforcement du soutien accordé aux comités, en contrepartie d'une réduction des dépenses de documentation et d'interprétation. Si ces mesures semblent pouvoir améliorer au moins provisoirement la situation, elles ne semblent pas constituer une solution à long terme et il est certain que d'autres mesures complémentaires devront être adoptées à l'avenir.

² Résolution 68/268 de l'Assemblée générale, 9 avril 2014.

³ A/66/860, p. 8.

Face à cette situation, certains proposent de continuer d'améliorer le système à la marge, selon l'approche empirique qui a été suivie depuis ses origines, avec une politique des petits pas qui a l'avantage de ne pas susciter l'opposition d'une partie des Etats : il s'agit, autrement dit, de « renforcer » le système, sans en changer fondamentalement la nature.

D'autres préconisent des solutions plus radicales et parlent de « réforme » du système, autour d'un certain nombre de propositions ambitieuses, telle l'idée d'une Cour mondiale des droits de l'Homme qui était déjà avancée par l'Australie lors des travaux préparatoires de la Déclaration universelle des droits de l'homme, ou l'initiative tunisienne en faveur d'une Cour constitutionnelle internationale. Les « empiristes » considèrent les « réformistes » comme des utopistes, parce que les mesures radicales qu'ils proposent d'adopter n'ont aucune chance, selon eux, de susciter l'adhésion des Etats. Mais les réformistes estiment de leur côté qu'il n'est pas « réaliste » de penser que le système pourra continuer à se développer selon le modèle anarchique qui a été suivi jusque là. Chacun s'entend toutefois sur la nécessité de faire de l'étude des institutions et des procédures un sujet de réflexion en soi.

Le colloque permettra de discuter des projets et des propositions déjà adoptées et de celles qui sont ou pourraient être demain sur la table. Il ne s'agira nullement de lancer un processus quelconque de négociation, mais bien de réfléchir librement, dans un cadre universitaire et dans une perspective critique, au devenir du système de protection des droits de l'Homme des Nations Unies.

Objectifs :

- Réunir des universitaires, des experts et d'autres protagonistes, notamment les diplomates et les fonctionnaires internationaux, pour une réflexion libre et critique sur le système de protection des droits de l'Homme des Nations Unies.
- Faire un bilan des projets et propositions relatifs au renforcement ou à la réforme déjà adoptés, en tenant compte de l'échéancier des divers processus en cours (réexamen des travaux du Conseil en 2016, bilan de la résolution 68/268 à l'horizon 2020...)
- Réfléchir aux perspectives d'avenir en envisageant de manière pratique les différentes options, les initiatives diplomatiques déjà lancées, et en intégrant une analyse de l'articulation entre les différentes composantes, y compris les organes principaux (Conseil de sécurité, Assemblée générale, Secrétaire général).

Participants :

- Des universitaires et des experts spécialistes du système de protection des droits de l'Homme des Nations Unies.
- Des membres du Secrétariat des Nations Unies et du Haut Commissariat aux Droits de l'Homme intervenant à titre personnel.
- Des diplomates ayant été impliqués dans les négociations récentes.
- Des personnalités de la société civile intéressées au fonctionnement du système de protection des droits de l'Homme.

Institution organisatrice

Créé en 1995 par les doyens Mario Bettati et Gérard Cohen-Jonathan, le Centre de recherche sur les droits de l'homme et le droit humanitaire (CRDH) a été dirigé pendant douze ans entre 2003 et 2014 par le professeur Emmanuel Decaux. Depuis septembre 2014, il est dirigé par le professeur Olivier de Frouville. Le C.R.D.H. abrite un Master 2 Droits de l'Homme et droit humanitaire, avec deux filières, professionnelle et recherche, dirigé par le professeur Sébastien Touzé.

Le C.R.D.H. sert de support à la recherche individuelle, avec une quarantaine d'étudiants en doctorat, et à la recherche collective, à travers l'organisation de colloques et de journées d'étude, la participation à des programmes ou réseaux d'échanges et l'animation de chantiers scientifiques. Il a notamment servi de cadre à la publication du commentaire collectif du *Pacte international relatif aux droits civils et politiques* (sous la dir. d'Emmanuel Decaux), Economica, 2011 et du *Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels* (sous la dir. d'Emmanuel Decaux et d'Olivier De Schutter), Economica, à paraître.

Depuis 2004, le CRDH a organisé dix **colloques internationaux** sur les grandes questions de l'actualité juridique internationale.

- 10^{ème} colloque international, « La Cour européenne des droits de l'Homme : turbulences, défis et perspectives », 19-20 novembre 2015.
- 9^{ème} colloque international, « La dynamique du système des traités des Nations Unies relatifs aux droits de l'Homme », 10 novembre 2014.
- 8^{ème} colloque international, « Le cosmopolitisme juridique », 21 et 23 novembre 2013.
- 7^{ème} colloque international avec l'Institut International des Droits de l'Homme, « La prévention des violations des droits de l'homme », 13 et 14 juin 2013.
- 6^{ème} colloque international, « La Convention internationale pour la protection des personnes contre les disparitions forcées », 15 mai 2012.
- Colloque international avec l'Institut universitaire européen de Florence, « Droits de l'homme et enjeux environnementaux », 5 mai 2012.
- 5^{ème} colloque international, « Les nouvelles tendances du droit des peuples à l'autodétermination », 16-17 décembre 2011.
- 4^{ème} colloque international avec le Bureau international catholique de l'enfance (BICE), « La Convention des droits de l'enfant, Application et effectivité: regards croisés », 15 et 16 octobre 2009.
- 3^{ème} colloque international avec la Fondation Marangopoulos pour les droits de l'homme, « La pauvreté, Un défi pour les droits de l'homme », 16 et 17 mai 2008.
- 2^{ème} colloque international, « L'OSCE, trente ans après l'Acte de Helsinki – Bilan et perspectives de la nouvelle Europe », 17 et 18 novembre 2006.
- 1^{er} colloque international, « Nations Unies et droits de l'homme – Enjeux et défis d'une réforme », 30 septembre et 1^{er} octobre 2004.

Responsable scientifique : Olivier de Frouville, Professeur à l'Université Panthéon-Assas, directeur du C.R.D.H. de l'Université Panthéon-Assas. olivier.de-frouville@u-paris2.fr

Organisation :

Marine Bollack, Secrétaire générale du C.R.D.H. marine.bollack@u-paris2.fr

Tina Stavrinaki, docteur du C.R.D.H. tstavrinaki@yahoo.gr